Publié le 02/05/2024





REPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de

ID: 048-200069268-20240417-24\_DP004-CC

# COMMUNAUTE DE COMMUNES Aubrac Lot Causses Tarn

16 Quartier de Trémoulis 48 500 LA CANOURGUE 3 : 03 66 31 41 23 - Courriel : contact@ccalct.fr

## DECISION DU PRESIDENT N°24-DP004

Nature de l'acte : marchés publics

Objet : Réhabilitation de la piscine municipale de La Canourgue - Avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot n°07-Piscine-Traitement eau.

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn, VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

**VU** la délibération n°D20.040 du 27 juillet 2020 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

**VU** l'acte d'engagement relatif au Lot n°7- Piscine-Traitement eau en date du 07/07/2023 notifié le 07/07/2023 dont le titulaire, est SARL PISCINE & SPA FAGES

### DECIDE

ARTICLE 1: Le présent avenant n° 1 entraine une augmentation du montant du marché de 6 926.98€ HT par rapport au montant du marché rectifié selon avenants.

Montant initial:

240 253,00 € H.T.

Montant rectifié selon les précédents avenants

0 €H.T.

Montant en - :

0 € H.T.

Montant en + : Nouveau montant du marché :

+ 6 926.98€ H.T. **247 179.98 € H.T.** 

Le projet d'avenant n°1 ci-annexé est approuvé.

ARTICLE 2: La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

<u>ARTICLE 3</u>: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à SARL PISCINE & SPA FAGES.

Fait à La Canourgue, le 17 avril 2024

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac lot Causses Tarn certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Mende, le :
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président, Jean Claude SALEIL

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN 16, Quartier de Tremoulis 48500 L. CANOURGUE

Mise en ligne le :



### REHABILITATION DE LA PISCINE MUNICID: 048-200069268-20240417-24\_DP004-CC

DE LA CANOURGUE

#### **AVENANT N°1**

AU MARCHE DE TRAVAUX CONCERNANT : Lot n°07 - PISCINE - TRAITEMENT EAU

#### Passé le 07/07/2023

Entre:

MAITRE D'OUVRAGE:

**ENTREPRISE:** 

CCALCT

**SARL PISCINES & SPA FAGES** 

16 quartier Trémoulis

La Piguière

48500 LA CANOURGUE

48500 LA CANOURGUE

Par le présent avenant, les parties apportent les modifications suivantes au marché :

1 - OBJET :

Fourniture et pose appareil PMR (cf devis DV202401008 joint),

2 - INCIDENCE FINANCIERE:

+ 6 926,98 € HT

3 - RECAPITULATIF:

Montant initial du Marché: 240 253.00 € H.T.

Montant du présent Avenant n°1 :

6 926,98 € H.T.

Ce qui porte le nouveau montant du Marché à : 247 179,98 € H.T.

TVA 20%: 49 436,00 €

TOTAL: 296 615,98 € T.T.C.

Fait à RODEZ, le 19/01/2024 Signatures :

> Le Maître d'Ouvrage (cachet et signature)

Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN 16, Quartier de Trémoulls

48500 LA CANOURGUE

Le maître d'œuvre d'exécution (cachet et signature)

OCD GROUDE S yenue des Elecines STORET LE CHAFEAU A 100 68 - Fax : 05 65 87 19 °C L'entreprise (cachet et signature) SARL PISCINES & SPA FAGES

**SARL Piscines & Spa FAGES** 

1354 Avenue de l'Aigodal 12100 MILLAD

Tél: 05 65 59 00 64

Mail: piscinesevernillau@wanadoo.fi
Siret: 488 375 247 000 27